2024

CATALOGUE
DES FORMATIONS

IFMA

Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien

SOMMAIRE

A propos de l'IFMA 3

Domaines de formation

Piste 5

Trafic 49

Passage 57

Marchandises dangereuses 65

Sureté 87

Sécurité 101

Permis 109

Autres domaines de formation 119

Informations pratiques 128

A propos de l'IFMA

L'IFMA, Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien, filiale du Groupe Europe Handling (GEH), est depuis près de 20 ans, un acteur incontournable de la formation professionnelle du secteur aérien et figure régulièrement dans le TOP 10 des écoles mondiales accréditées par IATA.

Partenaire de proximité des aéroports internationaux Paris-Charles De Gaulle et Paris-Orly, mais également présent à travers le monde, l'IFMA a développé une offre de formation tant pour ses partenaires et clients que son Groupe. L'IFMA met toute son expérience et toute son expertise au service de la formation des salariés des entreprises.

Formations « métier » mais aussi formations réglementaires, indispensables aux métiers de l'aérien *(formations aux marchandises dangereuses, formations à la sécurité et à la sûreté…)* sont dispensées par des équipes d'instructeurs expérimentés et qualifiés… Parallèlement, l'IFMA propose des séances de mise en pratique et de coaching pour tous ces domaines de formation.

Équipé de salles de formation pour le déroulement des formations théoriques, l'IFMA possède également un accès direct Côté Piste permettant ainsi aux stagiaires d'y effectuer leurs formations pratiques sur aéronefs.

Cours magistraux, ateliers et exercices sur piste constituent la réussite de l'apprentissage à la sécurité et la sûreté, priorités de l'Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien.

L'IFMA est un organisme certifié QUALIOPI pour ses actions de formation.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la ou des catégories d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION

PISTE

42 formation(s)

L'IFMA vous propose toutes les formations liées à l'assistance piste.
Du chargement des aéronefs, en vrac ou mécanisés, aux différentes fonctions de l'assistance au sol, découvrez l'ensemble des formations dispensées.
Toutes nos formations débutent par une instruction théorique suivie d'une phase pratique se déroulant au plus prés des aéronefs et permettant ainsi aux stagiaires d'acquérir de véritables compétences opérationnelles.
Les formations Piste ont une durée de validité maximale de 3 ans (IATA) et sont disponibles en initiales ou en maintien de compétences.

Chargement vrac - Initale

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer les opérations de chargement et de déchargement d'un avion.

OBJECTIFS

- Savoir conduire et utiliser les engins nécessaires à l'activité (tracteur de piste, convoyeur à bande, élévateur à fourches).
- Savoir réaliser les opérations de (dé)chargement avion dans le respect des règles de sécurité et de sûreté.

CONTENU

Théorie

- Rôle et responsabilités de l'agent.
- Les règles de sécurité liées à l'avion / Les périmètres de sécurité / La coactivité.
- Les règles d'utilisation en sécurité des engins.
- Les principes de mise en place et de retrait des matériels autour de l'avion.
- Les différents types avions et leurs particularités.
- Les soutes vrac et leurs équipements / Les vérifications / Manipulation des portes de soutes.
- Les modalités de (dé)chargement des bagages, fret et poste.
- La retenue des charges en soute / l'arrimage.

Pratique

- Conduite et utilisation des engins adaptés à l'activité (tracteur de piste, convoyeur à bande, élévateur à fourches).
- Application des règles, procédures et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Opérations de (dé)chargement des soutes vrac avec utilisation des moyens associés.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 2 jours + pratique / 3 jours)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de trafic valable localement.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique dans le cadre des opérations de (dé)chargement avec utilisation des matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Chargement vrac - Maintien de compétence

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de chargement vrac confirmé.

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances et les compétences opérationnelles permettant :
- le (dé)chargement des avions dans le respect des règles de sécurité et de sûreté.
- La conduite et l'utilisation en sécurité des engins de piste associés.

CONTENU

Pratique

Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les règles de sécurité liées à l'avion / Les périmètres de sécurité / La coactivité / Les règles d'utilisation en sécurité des engins / Les principes de mise en place et de retrait des matériels autour de l'avion / La vérification des soutes / La manipulation des portes de soutes / Les modalités de (dé)chargement des bagages, fret et poste / La retenue des charges en soute / L'arrimage.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation Chargement vrac initiale.

Méthode

Formation pratique dans le cadre des opérations de (dé)chargement avec utilisation des matériels associés.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Chargement mécanisé - Initiale

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance amené à assurer les opérations de (dé)chargement des avions équipés de soutes mécanisées.

OBJECTIFS

- Savoir conduire et utiliser les engins nécessaires à l'activité (plateforme de chargement/loader).
- Savoir réaliser les opérations de (dé)chargement avion dans le respect des règles de sécurité et de sûreté.

CONTENU

Théorie

- Rôle et responsabilités de l'agent.
- Les règles de sécurité liées à l'avion / Les périmètres de sécurité / La coactivité.
- Les règles d'utilisation en sécurité des engins.
- Les différents types avions et leurs particularités.
- Les soutes mécanisées et leurs équipements / Les vérifications / Les portes de soutes.
- Les conteneurs et palettes / Identification / Contrôle / Modalités de (dé)chargement.
- Les règles et modalités de traitement des charges.
- La retenue des charges en soute.

Pratique

- Conduite et utilisation des engins adaptés à l'activité (plateforme de chargement/loader).
- Application des règles, procédures et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Opérations de (dé)chargement des soutes mécanisées avec utilisation des moyens associés.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours, (théorie / 0,5 jour + pratique / 4,5 jours).

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de trafic valable localement.
- Formation Chargement vrac.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique dans le cadre des opérations de (dé)chargement avec utilisation des matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Chargement mécanisé - Maintien de compétence

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de chargement mécanisé confirmé.

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances et les compétences opérationnelles permettant :
- le (dé)chargement dans le respect des règles de sécurité et de sûreté des avions équipés de soutes mécanisées.
- la conduite et l'utilisation en sécurité des engins de piste associés.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les règles de sécurité liées à l'avion / Les périmètres de sécurité / La coactivité / Les règles d'utilisation en sécurité des engins / Les principes de mise en place et de retrait des matériels autour de l'avion / La vérification des soutes / La manipulation des portes de soutes / Les modalités de (dé)chargement des conteneurs et palettes / La retenue des charges en soute.
- Réalisation des opérations de (dé)chargement avec utilisation des moyens associés.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation Chargement mécanisé initiale.

Méthode

- Formation pratique dans le cadre des opérations de (dé)chargement avec utilisation des matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Superviseur de chargement - Théorie - Initiale

Loading Supervisor - Theoretical skills training

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou d'assistance devant assurer le contrôle physique du chargement, tel que défini par la procédure Load Control – AHM 590 IATA.

OBJECTIFS

- Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité et de sûreté en vigueur autour d'un avion
- Savoir contrôler les activités pour un chargement conforme aux règles de sécurité et de sûreté.
- Savoir utiliser un Plan de chargement et rendre compte des modifications éventuelles.

CONTENU

Théorie

- Rôle et responsabilités.
- Configuration et équipements des soutes / Les vérifications.
- Les ULD / Consignes d'utilisation / Vérifications.
- Le Plan De Chargement.
- Le traitement et le contrôle des bagages, du fret et de la poste / Le fret à particularités / La Notoc.
- La retenue des charges en soutes et en ULD.
- Les règles de sécurité et de sûreté autour de l'avion / La Coactivité.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours

Prérequis

Formation au chargement avion souhaitable.

Méthode

- Théorie dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80% de bonnes réponses requis - IATA / AHM 1110).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Superviseur de chargement - Théorie - Maintien de compétence

Loading Supervisor - Theoretical skills training

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Superviseur de chargement confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances permettant d'assurer le contrôle physique du chargement, conformément à la procédure Load Control – IATA / AHM 590.

CONTENU

Théorie

- Actualisation des connaissances concernant les points suivants :
- Rôle et responsabilités.
- Configuration et équipements des soutes / Les vérifications.
- Les ULD / Consignes d'utilisation / Vérifications.
- Le Plan De Chargement.
- Le traitement et le contrôle des bagages, du fret et de la poste / Le fret à particularités / La Notoc.
- La retenue des charges en soutes et en ULD.
- Les règles de sécurité et de sûreté autour de l'avion / La Coactivité.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour

Prérequis

Formation Superviseur de chargement initiale.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80% de bonnes réponses requis - IATA / AHM 1110).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Superviseur de chargement - Théorie + pratique - Initiale

Loading Supervisor - Theoretical and practical skills training

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou d'assistance devant assurer le contrôle physique du chargement, tel que défini par la procédure Load Control – AHM 590 IATA.

OBJECTIFS

- Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité et de sûreté en vigueur autour d'un avion
- Savoir contrôler les activités pour un chargement conforme aux règles de sécurité et de sûreté.
- Savoir utiliser un Plan de chargement et rendre compte des modifications éventuelles.

CONTENU

Théorie

- Rôle et responsabilités.
- Configuration et équipements des soutes / Les vérifications.
- Les ULD / Consignes d'utilisation / Vérifications.
- Le Plan De Chargement.
- Le traitement et le contrôle des bagages, du fret et de la poste / Le fret à particularités / La Notoc.
- La retenue des charges en soutes et en ULD.
- Les règles de sécurité et de sûreté autour de l'avion / La Coactivité.

Pratique

- Application des règles et méthodologies abordées en théorie.
- Réalisation du contrôle physique du chargement dans le cadre des touchées avion.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours (théorie / 2 jours + pratique / 3 jours)

Prérequis

- Formation chargement avion souhaitable.
- Badge avec zone Avion valable pour l'aéroport concerné.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique dans le cadre des touchées avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80% de bonnes réponses requis - IATA / AHM 1110).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80% de points positifs requis - IATA / AHM 1110).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Superviseur de chargement - Pratique - Maintien de compétence

Loading Supervisor - Practical skills training

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Superviseur de chargement confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer le contrôle physique du chargement, conformément à la procédure Load Control – AHM 590 / IATA.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des compétences dans le cadre des touchées avion :
- Rappels portant notamment sur le rôle et les responsabilités / La vérification des soutes / Les consignes d'utilisation et de vérification des ULD / Le Plan De Chargement / Les modalités de traitement et de contrôle des bagages, du fret et de la poste / La retenue des charges en soute / Les règles de sécurité et de sûreté autour de l'avion.
- Mise en oeuvre du contrôle du chargement dans le cadre des opérations d'assistance avion.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour

Prérequis

Formation Superviseur de chargement initiale.

Méthode

- Formation pratique dans le cadre des touchées avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80% de points positifs requis - IATA / AHM 1110).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Responsable Avion - Théorie - Initiale

Turnaround Co-ordinator - Theoretical skills training

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer la coordination des différentes activités liées au traitement de l'avion au sol.

OBJECTIFS

- Acquérir les compétences permettant d'assurer le contrôle physique du chargement avion.
- Savoir coordonner les différentes activités liées au traitement de l'avion au sol.
- Savoir coordonner les données et les documents liés à l'activité en optimisant la communication avec les différents intervenants et le centre d'élaboration documentaire.
- Maîtriser les outils et systèmes informatiques nécessaires aux transactions.

CONTENU

Théorie

- Les règles et modalités de la supervision et du contrôle du chargement
- Familiarisation aux principes de Masse et centrage avion.
- Les règles de sécurité autour de l'avion.
- La coordination des activités.
- Système ALTEA Flight Management pour la gestion informatisée des vols.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

63 heures / 9 jours

Prérequis

Formation au chargement souhaitable.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices en continu. Test écrit de validation (minimum 80% de bonnes réponses requis - IATA / AHM 1110).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Responsable Avion / Pratique - Initiale

Turnaround coordinator / Practical skills training

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou d'assistance devant assurer la coordination des différentes activités liées au traitement de l'avion au sol.

OBJECTIFS

Acquérir les compétences opérationnelles permettant d'assurer le contrôle physique du chargement et de coordonner les différentes activités de traitement de l'avion au sol.

CONTENU

Pratique

- La communication avec le back office Trafic, la Régulation Piste et les Personnels Navigants Techniques.
- La coordination des différents intervenants sous bord.
- La gestion des moyens humains et matériels selon le type avion.
- La répartition des tâches entre les agents.
- La supervision du (dé)chargement avion.
- Le respect des procédures compagnie ainsi que des règles de sécurité, de sûreté et de qualité de service.
- La notification des anomalies.
- Mise en œuvre dans le cadre des opérations d'arrivée/départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

28 heures / 4 jours.

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement
- Formation initiale Responsable Avion théorique.

Méthode

- Formation pratique dans le cadre des opérations d'assistance avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110)

Responsable Avion - Maintien de compétence

Turnaround coordinator

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent Responsable Avion confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer le contrôle physique du chargement et de coordonner les différentes activités lors du traitement de l'avion au sol.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : La communication avec le back office Trafic, la Régulation Piste et les Personnels Navigants Techniques / La coordination des différents intervenants sous bord / La gestion des moyens humains et matériels en fonction du type avion / La répartition des tâches entre les agents / La supervision du (dé)chargement avion / Les règles de sécurité, de sûreté et de qualité de service / La notification des anomalies.
- Mise en œuvre dans le cadre des opérations d'arrivée/départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formations initiales Responsable Avion théorique et pratique.

Méthode

- Formation pratique dans le cadre des opérations d'assistance avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110)

SRB / Système Réconciliation Bagages - Initiale

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser l'outil nomade SRB dans le cadre des opérations de chargement des bagages.

OBJECTIFS

Etre capable de réaliser les actions de réconciliation bagages/passagers lors du chargement avion en utilisant le système SRB et l'outil nomade associé.

CONTENU

Théorie

- Les principes de la réconciliation bagages/passagers.
- Présentation du système SRB et de l'outil nomade.
- Description et utilisation des différents menus.
- Le mode opératoire / Etude de cas.
- Les cas particuliers.
- Les procédures applicables en mode dégradé.
- Schéma fonctionnel du Bob Track.

Pratique

- Utilisation de l'outil nomade dans le cadre des opérations de chargement bagages.
- Application des règles et méthodologies abordées durant la formation théorique.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours. (théorie / 3 heures + pratique / 11 heures)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Formation initiale Chargement vrac et/ou mécanisé.

Méthode

Formation théorique en salle. Formation pratique dispensée dans le cadre des opérations de chargement avion. L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

SRB / Système Réconciliation Bagages - Maintien de compétence

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Utilisateur de l'outil nomade SRB confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences permettant d'assurer la réconciliation bagages/passagers à l'aide du système SRB et de l'outil nomade associé.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des compétences concernant : L'utilisation des différents menus / Les modalités de réconciliation bagages/passagers / La gestion des cas particuliers / Les procédures applicables en mode dégradé.
- Utilisation de l'outil nomade dans le cadre des opérations de chargement bagages.

Durée à titre indicatif

4 heures

Prérequis

Formation initiale au Système Réconciliation Bagages.

Méthode

Formation pratique dispensée dans le cadre des opérations de chargement avion.L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

S.R.T.B / Système de Réconciliation et de Traçabilité Bagages - Initiale

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser l'outil nomade SRTB dans le cadre des opérations de chargement des bagages.

OBJECTIFS

Etre capable de réaliser les actions de réconciliation bagages/passagers lors du chargement avion en utilisant le système SRTB et l'outil nomade associé.

CONTENU

Théorie

- Les principes de la réconciliation bagages/passagers.
- Présentation du système SRTB et de l'outil nomade.
- Description et utilisation des différents menus.
- Le mode opératoire / Etude de cas.
- Les cas particuliers.
- Les procédures applicables en mode dégradé.

Pratique

- Utilisation de l'outil nomade dans le cadre des opérations de chargement bagages.
- Application des règles et méthodologies abordées durant la formation théorique

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours. (théorie / 3 heures + pratique / 11 heures)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Formation initiale Chargement vrac et/ou mécanisé.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique dispensée dans le cadre des opérations de chargement avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110)

S.R.T.B / Système de Réconciliation et de Traçabilité Bagages - Maintien de compétence

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Utilisateur de l'outil nomade SRTB confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences permettant d'assurer la réconciliation bagages/passagers à l'aide du système SRTB et de l'outil nomade associé.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des compétences concernant : L'utilisation des différents menus / Les modalités de réconciliation bagages/passagers / La gestion des cas particuliers / Les procédures applicables en mode dégradé.
- Utilisation de l'outil nomade dans le cadre des opérations de chargement bagages.

Durée à titre indicatif

4 heures

Prérequis

Formation initiale au Système de Réconciliation et de Traçabilité Bagages.

Méthode

- Formation pratique dispensée dans le cadre des opérations de chargement avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Manipulation portes de cabine avion

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant manipuler les portes de cabine d'un avion dans le cadre des opérations d'escale.

OBJECTIFS

Acquérir les compétences opérationnelles permettant de réaliser en sécurité l'ouverture et la fermeture d'une porte de cabine avion.

CONTENU

Pratique

- Les responsabilités de l'opérateur.
- Les dommages avion et leurs conséquences sur l'exploitation et la sécurité du vol.
- Les conséquences sur la sécurité du non-respect des procédures.
- Les précautions et restrictions d'utilisation des portes de cabine avion.
- Le mode opératoire pour l'ouverture.
- Le mode opératoire pour la fermeture.
- Les procédures d'urgence et la conduite à tenir en cas incident.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

1 heure par type avion.

Prérequis

Badge avec zone Avion valable localement.

Méthode

- Formation pratique dans le cadre des opérations d'escale.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Guidage avion aux gestes conventionnels - Initiale

Marshalling

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer le guidage de l'avion par gestes conventionnels lors des opérations d'arrivée ou de départ.

OBJECTIFS

- Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité en vigueur autour d'un avion.
- Savoir guider un avion et communiquer avec le cockpit à l'aide des signaux conventionnels.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'opérateur.
- Les principes de sécurité liés à l'avion en mouvement.
- Les règles de sécurité en vigueur autour de l'avion.
- La préparation et la vérification du poste de stationnement avion.
- La réalisation des opérations d'arrivée et de départ.
- Les principes de calage et de balisage de l'avion.
- Les signaux conventionnels de guidage avion et de communication.

Pratique

- Application des règles et méthodologies abordées en formation théorique avec mise en situation réelle.
- Opérations de guidage avion à l'arrivée.
- Opérations de guidage avion au départ (selon disponibilités locales).

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

Badge avec zone Avion valable localement.

Méthode

- Théorie dispensée en salle.
- Pratique dispensée en conditions réelles dans le cadre des touchées avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80% de bonnes réponses requis - IATA / AHM 1110).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110)

Guidage avion aux gestes conventionnels - Maintien de compétence

Marshalling

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent en charge du guidage des avions.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer le guidage de l'avion par gestes conventionnels lors des opérations d'arrivée ou de départ.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'agent / Les principes de sécurité liés à l'avion en mouvement / Les modalités de mise en œuvre du guidage avion / Les vérifications préalables / Les gestes conventionnels de guidage avion / Les signaux de communication sol/bord et sol/sol / Les modalités de calage et de balisage de l'avion
- Opérations de guidage avion à l'arrivée.
- Opérations de guidage avion au départ (selon disponibilités locales).

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour

Prérequis

Formation initiale Guidage avion aux gestes conventionnels.

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations d'arrivée/départ avec utilisation des équipements associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Liaison interphone sol / bord – Français - Initiale

Headset – French

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer la liaison interphone sol / bord en langue française lors des opérations d'arrivée ou de départ

OBJECTIFS

- Acquérir les compétences permettant d'assurer la liaison interphone sol / bord lors des opérations d'arrivée et de départ de l'aéronef.
- Etre capable de participer, dans le respect des règles de sécurité, aux opérations d'arrivée et de départ en utilisant les matériels associés.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'agent.
- Les modalités d'utilisation des moyens de communication interphone.
- Les règles de sécurité autour de l'avion / Le tour avion.
- La forme du dialogue / Le dialogue type à l'arrivée et au départ.
- Les modalités de mise en œuvre des opérations de départ en autonome ou avec refoulement avion.
- La communication avec les différents intervenants.
- Les procédures d'urgence.

Pratique

- Application des règles et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Mise en œuvre dans le cadre des opérations d'arrivée et de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

Badge avec zone Avion valable localement.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations d'arrivée/départ avec utilisation des équipements associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Liaison interphone sol / bord – Français - Maintien de compétence

Headset – French

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent Liaison interphone sol / bord en langue française confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences permettant d'assurer la liaison interphone sol / bord et de participer aux opérations d'arrivée et de départ dans le respect des règles de sécurité.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'agent / Les règles de sécurité autour de l'avion / Le tour avion / La forme du dialogue / Les modalités de mise en œuvre des opérations de départ en autonome ou avec refoulement avion / Les procédures d'urgence.
- Mise en œuvre dans le cadre des opérations d'arrivée et de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Liaison interphone en langue française.

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations d'arrivée/départ avec utilisation des équipements associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Liaison interphone sol / bord – Anglais - Initiale

Headset – English

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer la liaison interphone sol / bord en langue anglaise lors des opérations d'arrivée ou de départ.

OBJECTIFS

- Acquérir les compétences permettant d'assurer la liaison interphone sol / bord lors des opérations d'arrivée et de départ de l'aéronef.
- Etre capable de participer, dans le respect des règles de sécurité, aux opérations d'arrivée et de départ en utilisant les matériels associés.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'agent.
- Les modalités d'utilisation des moyens de communication interphone.
- Les règles de sécurité autour de l'avion / Le tour avion.
- La forme du dialogue / Le dialogue type à l'arrivée et au départ.
- Les modalités de mise en œuvre des opérations de départ en autonome ou avec refoulement avion.
- La communication avec les différents intervenants.
- Les procédures d'urgence.

Pratique

- Application des règles et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Mise en œuvre dans le cadre des opérations d'arrivée et de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

Badge avec zone Avion valable localement.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations d'arrivée/départ avec utilisation des équipements associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Liaison interphone sol / bord – Anglais - Maintien de compétence

Headset – English

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent Liaison interphone sol / bord en langue anglaise confirmé

OBJECTIFS

Actualiser les compétences permettant d'assurer la liaison interphone sol / bord et de participer aux opérations d'arrivée et de départ dans le respect des règles de sécurité.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'agent / Les règles de sécurité autour de l'avion / Le tour avion / La forme du dialogue / Les modalités de mise en œuvre des opérations de départ en autonome ou avec refoulement avion / Les procédures d'urgence.
- Mise en œuvre dans le cadre des opérations d'arrivée et de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Liaison interphone en langue anglaise.

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations d'arrivée/départ avec utilisation des équipements associés
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Refoulement avion / avec barre - Initiale

Pushback / Towbar

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer le refoulement de l'aéronef lors des opérations de départ à l'aide d'un tracteur et d'une barre de tractage.

OBJECTIFS

- Savoir conduire et utiliser un tracteur Push avec barre dans le respect des règles de sécurité.
- Acquérir les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au refoulement d'un aéronef avec une barre de tractage.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'opérateur.
- Les règles de sécurité liées à l'avion.
- Les caractéristiques techniques du tracteur push / Les barres de tractage / Les modalités d'utilisation en sécurité des matériels.
- Les principes de mise en œuvre du refoulement avion.
- Les procédures d'urgence.

Pratique

- Les vérifications statiques et dynamiques propres à l'engin.
- Application des règles et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Mise en place/retrait des matériels et réalisation de refoulements dans le cadre des opérations de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de trafic valable localement.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de départ avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Refoulement avion / avec barre - Maintien de compétence

Pushback / Towbar

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent Refoulement avion avec tracteur à barre confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au refoulement d'un aéronef avec une barre de tractage.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'opérateur / Les règles de sécurité liées à l'avion / Les modalités d'utilisation en sécurité des matériels / Les principes de mise en œuvre du refoulement avion / Les procédures d'urgence.
- Rappel des vérifications statiques et dynamiques propres à l'engin.
- Mise en œuvre du refoulement avion dans le cadre des opérations de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Refoulement avion avec barre.

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de départ avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Refoulement avion / sans barre - Initiale

Pushback / Towbarless

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer le refoulement de l'aéronef lors des opérations de départ à l'aide d'un tracteur towbarless.

OBJECTIFS

- Savoir conduire et utiliser un tracteur Push sans barre (towbarless) dans le respect des règles de sécurité.
- Acquérir les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au refoulement d'un aéronef.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'opérateur.
- Les règles de sécurité liées à l'avion.
- Les caractéristiques techniques du tracteur push towbarless / Les modalités d'utilisation en sécurité.
- Les principes de mise en œuvre du refoulement avion.
- Les procédures d'urgence

Pratique

- Les vérifications statiques et dynamiques propres à l'engin.
- Application des règles et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Mise en place/retrait des matériels et réalisation de refoulements dans le cadre des opérations de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de trafic valable localement.

Méthode

- Formation théorique en salle
- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de départ avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Refoulement avion / sans barre - Maintien de compétence

Pushback / Towbarless

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent Refoulement avion avec tracteur towbarless confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au refoulement d'un aéronef avec un tracteur towbarless.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'opérateur / Les règles de sécurité liées à l'avion / Les modalités d'utilisation en sécurité du tracteur push towbarless / Les principes de mise en œuvre du refoulement avion / Les procédures d'urgence.
- Rappel des vérifications statiques et dynamiques propres à l'engin.
- Mise en œuvre du refoulement avion dans le cadre des opérations de départ.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Refoulement avion sans barre.

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de départ avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Tractage avion / avec barre- Initiale

Aircraft towing / Towbar

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer le tractage des aéronefs à l'aide d'un tracteur équipé d'une barre de tractage.

OBJECTIFS

- Savoir conduire et utiliser un tracteur Push avec barre dans le respect des règles de sécurité.
- Acquérir les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au tractage d'un aéronef avec une barre de tractage.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'opérateur.
- Les règles de conduite en sécurité sur les aires de manœuvre.
- Les contrôles de sécurité du matériel / Les modalités de mise en en place et de retrait du matériel.
- Les modalités d'utilisation de la radio VHF.
- La préparation aux opérations de tractage / Le tour avion.
- La réalisation en sécurité des opérations de tractage / La fin des opérations
- Les procédures d'urgence.

Pratique

- Application des règles, procédures et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Mise en place/retrait des matériels et réalisation de tractages dans le cadre des opérations de déplacement avion.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de manœuvre valable localement.
- Formation initiale Refoulement avion avec barre.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de déplacement avion avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Tractage avion / avec barre - Maintien de compétence

Aircraft towing / Towbar

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent tractiste avec tracteur à barre confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au tractage d'un aéronef avec une barre de tractage.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'opérateur / Les règles de conduite en sécurité sur les aires de manœuvre / Les contrôles de sécurité du matériel / Les modalités de mise en en place et de retrait du matériel / Les modalités d'utilisation de la radio VHF / La préparation aux opérations de tractage / Le tour avion / La réalisation en sécurité des opérations de tractage / Les procédures d'urgence.
- Mise en œuvre de tractages dans le cadre des opérations de déplacement avion.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Tractage avion avec barre.

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de déplacement avion avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Tractage avion / sans barre - Initiale

Aircraft towing / Towbarless

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer le tractage des aéronefs à l'aide d'un tracteur towbarless (sans barre).

OBJECTIFS

- Savoir conduire et utiliser un tracteur Push sans barre (towbarless) dans le respect des règles de sécurité.
- Acquérir les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au tractage d'un aéronef avec un tracteur towbarless.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'opérateur.
- Les règles de conduite en sécurité sur les aires de manœuvre.
- Les contrôles de sécurité du matériel / Les modalités de mise en en place et de retrait du matériel.
- Les modalités d'utilisation de la radio VHF.
- La préparation aux opérations de tractage / Le tour avion.
- La réalisation en sécurité des opérations de tractage / La fin des opérations.
- Les procédures d'urgence.

Pratique

- Application des règles, procédures et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Mise en place/retrait des matériels et réalisation de tractages dans le cadre des opérations de déplacement avion.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de manœuvre valable localement.
- Formation initiale Refoulement avion sans barre.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de déplacement avion avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Tractage avion / sans barre - Maintien de compétence

Aircraft towing / Towbarless

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent tractiste avec tracteur towbarless confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer l'ensemble des actions nécessaires au tractage d'un aéronef avec un tracteur towbarless.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'opérateur / Les règles de conduite en sécurité sur les aires de manœuvre / Les contrôles de sécurité du matériel / Les modalités de mise en en place et de retrait du matériel / Les modalités d'utilisation de la radio VHF / La préparation aux opérations de tractage / Le tour avion / La réalisation en sécurité des opérations de tractage / Les procédures d'urgence.
- Mise en œuvre de tractages dans le cadre des opérations de déplacement avion.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Tractage avion sans barre (towbarless).

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations de déplacement avion avec utilisation des engins et matériels associés.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Convoyage au poste avion - Initiale

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer le déplacement d'un aéronef au poste de pilotage dans le cadre des opérations de tractage avion.

OBJECTIFS

- La formation est valable pour un type avion :
- Connaître l'environnement technique du poste avion concerné.
- Savoir configurer l'aéronef pour les opérations de tractage.
- Savoir utiliser la radio VHF et communiquer avec la Tour.

CONTENU

Théorie

- Le rôle et les responsabilités de l'agent.
- La mise en place et retrait des moyens d'accès à la cabine.
- Présentation du poste avion concerné / Les points de contrôle.
- La mise en configuration de l'avion et du poste.
- La mise en œuvre du convoyage / La check-list.
- Les modalités d'utilisation de la radio VHF et la communication.
- Les procédures d'urgence.

Pratique

- Réalisation de convoyages au poste de pilotage du type avion concerné.
- Application des règles et méthodologies abordées durant la formation théorique.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 31heures)

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de manœuvre valable localement ou posséder une bonne connaissance de l'aire de manœuvre locale.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique effectuée au poste dans le cadre des opérations de déplacement avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Convoyage au poste avion - Maintien de compétence

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent qualifié au poste avion concerné.

OBJECTIFS

- La formation est valable pour un type avion :
- Actualisation des compétences opérationnelles permettant d'assurer le convoyage au poste avion dans le cadre des opérations de tractage de l'aéronef.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les responsabilités de l'agent / Les points de contrôle / La mise en configuration de l'avion et du poste / La mise en œuvre du convoyage / La check-list / Les modalités d'utilisation de la radio VHF et la communication / Les procédures d'urgence.
- Réalisation de convoyages au poste de pilotage du type avion concerné.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Convoyage au poste pour le type avion concerné.

Méthode

- Formation pratique effectuée au poste dans le cadre des opérations de déplacement avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Calage / Balisage avion

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent d'assistance aéroportuaire en charge du calage et du balisage de l'avion durant les opérations d'arrivée/départ.

OBJECTIFS

Acquérir ou actualiser les compétences opérationnelles permettant de réaliser le calage et le balisage d'un aéronef dans le respect des règles de sécurité.

CONTENU

Théorie

- Les périmètres de sécurité avion.
- Les règles d'approche et de circulation autour de l'avion.
- Les matériels utilisés.
- Les procédures de mise en place et de retrait du calage.
- Les procédures de mise en place et de retrait du balisage.
- Le calage et le balisage en fonction du type avion.
- Les procédures en cas de conditions climatiques dégradées.
- Les conséquences éventuelles du non-respect des procédures.
- La notification des incidents.

Pratique

Mise en oeuvre des procédures et méthodologies abordées durant la formation théorique..

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM / IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

Initiale / 4hs - Récurrente / 1h

Prérequis

Pour la partie pratique, posséder un badge avec la zone Avion valable localement.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle (uniquement formation initiale).
- Formation pratique dispensée dans le cadre des opérations d'arrivée/départ des aéronefs.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % d'items validés requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM1110).

Mires de guidage avion

(uniquement pour les escales CDG et ORY)

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser la mire de guidage lors de l'entrée de l'avion sur son poste de stationnement.

OBJECTIFS

- Savoir configurer le poste de stationnement avion pour une arrivée en sécurité de l'aéronef.
- Savoir programmer la mire en fonction du type avion.
- Connaître les consignes de sécurité.
- Savoir gérer les dysfonctionnement et les conditions dégradées.

CONTENU

Pratique

- Présentation du matériel
- Procédure d'accostage
- Les différents écrans d'affichage
- L'utilisation du matériel
- Les consignes de sécurité
- Les modes dégradés
- Utilisation dans le cadre des opérations d'arrivée avion

Durée à titre indicatif

4 heures

Prérequis

Posséder un titre de circulation en zone réglementée valable localement.

Méthode

- Formation pratique dispensée sur piste.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

-

Dégivrage / Anti-givrage

Déclencheur, opérateur et contrôleur de dégivrage/anti givrage (DI L 20)

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge de l'assistance avion au sol.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation SAE afférente au dégivrage / Anti-givrage
- Etre en mesure d'appliquer les procédures de dégivrage et d'antigivrage des aéronefs au sol.

CONTENU

Théorie

- La réglementation pour le dégivrage/Anti-givrage des aéronefs.
- Les dangers des contaminations sur l'avion / L'accidentologie.
- Connaissance du givrage / Vérification des conditions météorologiques.
- Les différents produits et matériels utilisés / Principe général du dégivrage et anti-givrage / Détermination du mode opératoire et de la durée de protection.
- Inspection des surfaces / Mise en configuration de l'aéronef / Application des procédures.
- Prévention des risques - Sécurité - SGS.
- Conduite d'un véhicule de dé/antigivrage.

Pratique

- Pratique sur aéronef avec application des procédures et méthodologies de dégivrage/antigivrage abordées en théorie.
- Conduite et utilisation du véhicule de dégivrage/anti-givrage.

Réglementation SAE

Durée à titre indicatif

Initiale-35h / Récurrente-14h

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique sur aéronef avec utilisation des engins et matériels associés.
- Formation dispensée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test de contrôle des connaissances / 75% de bonnes réponses requis.
- **Pratique** : Fiche de contrôle des bonnes pratiques

Validité

31/12/N + 1 (réglementation SAE)

Conduite et Utilisation des Engins et Matériels Aéroportuaires

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à conduire et utiliser des engins et matériels aéroportuaires.

OBJECTIFS

- Acquérir les compétences et les connaissances de la réglementation et des consignes de sécurité nécessaires à la conduite et à l'utilisation des engins et des matériels aéroportuaires :
- Tracteur de piste / Elévateur à fourches / Convoyeur à bande / Plateforme de chargement / Transporteur de fret / Escaliers passagers tractés et autotractés / Véhicule Help / Camion hôtelier / Véhicule eau potable / Véhicule vidange toilettes / Plateforme élévatrice de personnel / Camion fret / ASU (groupe de démarrage moteurs) / ACU (climatiseur) / GPU (groupe d'alimentation électrique).

CONTENU

Théorie

- Les responsabilités de l'opérateur.
- Les règles de circulation et de stationnement en zone aéroportuaire.
- Les règles de sécurité liées à l'avion / Les périmètres de sécurité / La coactivité.
- Les principes de mise en place et de retrait des engins et matériels autour de l'avion.
- Les règles d'utilisation en sécurité des engins et des matériels aéroportuaires.
- L'identification des risques d'utilisation propres à chaque engin et matériel.

Pratique

- Réalisation des vérifications statiques et dynamiques propres à chaque engin et matériel.
- Conduite en environnement aéroportuaire pour chaque engin.
- Utilisation en sécurité des engins et matériels dans le cadre des activités de traitement avion.

Durée à titre indicatif

Théorie / 3 heures + Pratique / A définir selon le nombre d'engins - matériels concernés et le nombre de participants.

Prérequis

- Badge avec zone Avion valable localement.
- Autorisation de conduire sur les aires de trafic valable localement.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique dans le cadre des opérations de traitement de l'avion au sol.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences par type d'engin/matériel (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Conduite et Utilisation des Engins et Matériels Aéroportuaires

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Conducteurs et utilisateurs confirmés d'engins et de matériels aéroportuaires.

OBJECTIFS

- Actualiser les compétences et les connaissances de la réglementation et des consignes de sécurité nécessaires à la conduite et à l'utilisation des engins et des matériels aéroportuaires :
- Tracteur de piste / Elévateur à fourches / Convoyeur à bande / Plateforme de chargement / Transporteur de fret / Escaliers passagers tractés et autotractés / Véhicule Help / Camion hôtelier / Véhicule eau potable / Véhicule vidange toilettes / Plateforme élévatrice de personnel / Camion fret / ASU (groupe de démarrage moteurs) / ACU (climatiseur) / GPU (groupe d'alimentation électrique).

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les règles de circulation et de stationnement / Les règles de sécurité liées à l'avion / Les principes de mise en place et de retrait des engins et matériels autour de l'avion / Les règles d'utilisation en sécurité des engins et des matériels.
- Réalisation des vérifications statiques et dynamiques propres à chaque engin et matériel.
- Utilisation en sécurité des engins et matériels dans le cadre des activités de traitement avion.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

1 heure par type d'engin/matériel.

Prérequis

Formation initiale Conduite et utilisation des engins et des matériels aéroportuaires.

Méthode

- Formation pratique dans le cadre des opérations de traitement de l'avion au sol.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences par type d'engin/matériel (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Passerelle télescopique

.

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant assurer la mise en place et le retrait des passerelles télescopiques permettant le transfert des passagers entre l'aérogare et l'avion.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les compétences opérationnelles permettant de conduire et d'utiliser une passerelle télescopique dans le respect des règles de sécurité et des procédures locales.

CONTENU

Théorie

- Les responsabilités de l'opérateur
- Les risques liés aux opérations d'escale /Les points critiques liés à l'avion.
- Les différents types de passerelles télescopiques.
- Les modalités de fonctionnement / Les capacités et limites opérationnelles.
- Les vérifications statiques et dynamiques.
- Les modalités d'accostage et de retrait / Les repères par types avions.
- Les procédures d'urgence / La gestion des dysfonctionnements.

Pratique

- Présentation des passerelles utilisées localement.
- Les vérifications statiques et dynamiques propres au matériel.
- Application des procédures et méthodologies abordées durant la formation théorique.
- Utilisation des passerelles dans le cadre des opérations escale.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

28 heures / 4 jours. (théorie / 4 heures + pratique / 24 heures)

Prérequis

Badge avec zone Avion valable localement.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations d'assistance avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Passerelle télescopique

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Conducteur de passerelles télescopiques expérimenté.

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances et les compétences opérationnelles permettant de conduire et d'utiliser une passerelle télescopique dans le respect des règles de sécurité et des procédures locales.

CONTENU

Pratique

- Actualisation des connaissances et rappel des règles de sécurité concernant les points suivants : Les risques liés aux opérations d'escale /Les points critiques liés à l'avion / Les vérifications statiques et dynamiques / Les modalités d'accostage et de retrait / Les repères par types avions / La gestion des dysfonctionnements.
- Utilisation des passerelles dans le cadre des opérations escale.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Passerelles télescopiques.

Méthode

- Formation pratique effectuée dans le cadre des opérations d'assistance avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Arrimage

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant réaliser ou contrôler l'arrimage d'une charge transportée par avion.

OBJECTIFS

- Comprendre l'utilité de l'arrimage de certaines charges pour garantir la sécurité du vol et la qualité de service.
- Connaître les capacités des matériels et les règles de mise en œuvre.
- Savoir réaliser un arrimage conforme en fonction du type de charge et de l'environnement concerné.

CONTENU

Théorie

- Les principes généraux de retenue des charges.
- Les différents types de charges nécessitant un arrimage
- Les principes généraux d'arrimage des charges.
- Les différents matériels d'arrimage / leurs capacités / leurs compatibilités.
- Les règles et méthodes de mise en œuvre de l'arrimage / selon les charges concernées / selon les matériels utilisés / selon l'emplacement concerné.
- Le plancher de répartition.

Pratique

- Application des principes et règles vus en théorie.
- Mise en pratique des méthodes d'arrimage sur caisse / fût / roues / tourets à l'aide des matériels adaptés.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique et pratique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).
- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Palettisation

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à mettre en oeuvre la palettisation du fret pour un transport par voies aériennes.

OBJECTIFS

Savoir conditionner en sécurité des marchandises prévues au transport par voie aérienne, dans le respect de la réglementation internationale.

CONTENU

Théorie

- Connaissance des risques, des dommages et des coûts.
- Les types avions et les versions de soute.
- Les ULD (Unit Load Devices) / Savoir choisir le matériel embarquable.
- Le matériel de palettisation et d'arrimage.
- La vérification préalable du fret.
- Les règles générales de palettisation.
- Les limites du centre de gravité et la répartition de la charge.
- Les règles d'incompatibilités.
- Les règles de palettisation pour le fret spécial.
- La protection des palettes.

Formation basée sur les recommandations IATA.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110)

Acceptation et Traitement des Animaux Vivants au Transport Aérien

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personne en charge de l'acceptation et du traitement des animaux vivants devant être transportés par voie aérienne.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée au transport des animaux vivants par voie aérienne.
- Maîtriser les règles d'acceptation et de traitement des animaux vivants en fonction de leur typologie.

CONTENU

Théorie

- Les organismes de réglementation / La documentation.
- Les responsabilités des expéditeurs et des exploitants.
- Les législations gouvernementales / Les divergences.
- Les règles d'acceptation.
- La typologie des animaux / Le comportement des animaux.
- L'information / Modalités d'utilisation des référentiels documentaires.
- Les documents nécessaires.
- Les conteneurs : Conception et résistances / Ventilation adéquate / Marquage et documents.
- La manutention et le stockage / Conditions climatiques / Positions en soute / Incompatibilités / Animaux de laboratoire / Equipements et matériels de sécurité.

Formation basée sur les recommandations IATA (LAR) en vigueur.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

TRAFIC

6 formation(s)

Découvrez les formations pour devenir Agent de Trafic ou maintenir vos compétences.

Agent de Trafic - Théorie - Initiale

Load Controller - Loadmaster

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance amené à assurer la fonction d'agent de Trafic telle que définie par la procédure Load Control – AHM 590 / IATA.

OBJECTIFS

- Savoir préparer, élaborer et vérifier les différents documents de chargement.
- Savoir coordonner les différentes activités d'une touchée avion.

CONTENU

Théorie

- La législation aérienne.
- Rôle et responsabilités / La procédure "Load Control" – IATA.
- Les principes de (dé)chargement avion : Les différents types avions / Les soutes / Codes de chargement / Limitations structurales / Stabilité de l'avion / Priorités de (dé)chargement / Fret à particularités / ULD / Retenue des charges en soute.
- Masse et centrage avion : Le plan de chargement / Les masses avion / Les masses maxi opérationnelles / La charge offerte / Les LMC.
- Le traitement de l'avion en escale : Traitement de l'avion à l'arrivée / Préparation et réalisation du vol au départ / Le traitement d'un retard / Les messages de chargement / Le dossier de vol.
- La coordination de la touchée : Règles générales de sécurité et de sûreté / La coactivité / Chronologie de la touchée avion.
- Exercices d'assimilation liés à l'utilisation et la rédaction de l'Etat de charge, la feuille de centrage et le Plan De Chargement

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

63 heures / 9 jours.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Action de formation assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices en continu + Test écrit de validation (minimum 80% de bonnes réponses requis - IATA / AHM 1110).

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110)

Agent de Trafic - Théorie - Maintien de compétence

Load Controller - Loadmaster

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de trafic confirmé.

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances permettant d'assurer la coordination des activités ainsi que la préparation et la vérification des documents de chargement.

CONTENU

Théorie

- Actualisation des connaissances concernant les points suivants :
- La législation aérienne.
- Les responsabilités.
- Les principes de (dé)chargement avion.
- Masse et centrage avion.
- Le traitement de l'avion en escale.
- La coordination de la touchée.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale Agent de trafic

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110).

Coaching Agent de Trafic

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou d'assistance assurant la fonction d'agent de Trafic telle que définie par la procédure Load Control – AHM 590 / IATA.

OBJECTIFS

Optimiser les compétences opérationnelles permettant d'assurer la planification du chargement, le contrôle documentaire et la coordination des activités d'une touchée avion.

CONTENU

Pratique

- Attitude et apparence : Présentation / Ponctualité / Gestion du stress / Motivation
- Communication : Expression orale / Transmission des informations / Comportement / Sens du contact / Gestion des conflits / Sens du debriefing avec les intervenants / Sens du compte rendu.
- Aptitudes techniques et professionnelles : Respect des procédures / Anticipation / Organisation des tâches / Réalisation des activités trafic / Prise en compte du timing.

Durée à titre indicatif

21 heures / 3 jours

Prérequis

Formation initiale Agent de trafic théorique.

Méthode

- Formation dispensée dans le cadre des opérations d'assistance avion.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Pratique** : Fiche d'évaluation des compétences (minimum 80 % de points positifs requis).

Validité

Aucune.

Initiation aux Opérations Aériennes

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance assurant la fonction d'agent de Trafic.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances générales permettant de comprendre le fonctionnement des services de la circulation aérienne, des moyens de radionavigation utilisés et la relation avec le métier d'agent de Trafic.

CONTENU

Théorie

- Les Bases Réglementaires.
- Les Systèmes Avions : Les équipements de radionavigation.
- Circulation Aérienne : L'organisation de l'espace aérien / Les règles de vol (IFR, VFR) / La certification ETOPS / Le contrôle Aérien / Classification des espaces aériens / CFMU-Eurocontrol-Gestion des slots / Communications (Phraséologie OACI).
- Le Plan De Vol : Obligation / Portée / Procédure de dépôt / Les plans de vols répétitifs / Rédaction, contenu / Clôture du plan de vol.

Durée à titre indicatif

7 heures

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices d'évaluation des acquis.

Validité

Aucune.

Initiation à la Météorologie

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne participant à l'élaboration de la partie météorologie du dossier de vol.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les compétences permettant d'assurer la préparation du dossier de vol météorologique pour les équipages techniques.

CONTENU

Théorie

- Les Bases Réglementaires : L'Annexe 3 de la Convention de Chicago.
- Définition et constitution du Dossier Météo : Les documents météo / Les prévisions sous forme des codes METAR, TAF, SPECI, SIGMET, AIREP, FORECAST, TREND, QFE et QNH / La carte de temps significatif TEMSI / Les cartes isobariques.
- Les METAR (METeorological Airport Report) : Définition et codes de rédaction des messages d'observation METAR.
- Les TAF (Terminal Area Forecast) : Définition, codes et particularités de rédaction des messages de prévision TAF / Exercices METAR et TAF.
- Les TEMSI : Définition, lecture et déchiffrage des cartes TEMSI / Courants-jet / Isotherme 0°C / Phénomènes météo dangereux pour l'aéronautique / Exercices TEMSI.
- Les Cartes d'altitude : Définition et utilisation opérationnelle des cartes en altitude / Lecture, déchiffrage de cartes d'altitude.

Durée à titre indicatif

7 heures

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices d'évaluation des acquis.

Validité

Aucune.

ALTEA - Departure Control Flight Management

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de trafic devant utiliser le système ALTEA FM.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les compétences permettant de gérer les masses et centrage avion à l'aide du système ALTEA - Departure Control Flight Management.

CONTENU

Théorie

- L'environnement ALTEA FM / Les écrans / Les codes / Les informations de vol.
- Les écrans de gestion des vols à l'arrivée.
- Gestion du vol : Affectation du vol / Prévision des remplissages / Le plan de chargement / L'état de charge prévisionnel / Le centrage avion.
- Le vol au départ : L'état de charge définitif / La Notoc / Les messages opérationnels

Pratique

Exercices d'application en continu.

Durée à titre indicatif

Initiale / 14 h. - Récurrente / 7 h.

Prérequis

Avoir suivi une formation initiale Agent de trafic.

Méthode

- Formation en salle informatisée.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test d'évaluation des acquis.

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110)

PASSAGE

6 formation(s)

Les formations indispensables pour l'accueil de vos clients dans les zones d'enregistrement et d'embarquement.

Accueil client

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel des compagnie aériennes ou des sociétés d'assistance devant assurer l'accueil des clients.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la relation client pour développer une image de qualité de l'entreprise.
- Maîtriser les fondamentaux d'une relation client de qualité.

CONTENU

Théorie

- La fonction d'agent d'accueil et son environnement de travail.
- Le savoir paraître : Attitude Générale et Image de marque de l'entreprise / Port de l'uniforme et maintien.
- Connaître la typologie des clients : Les aspects culturels / Les préjugés / Les stéréotypes.
- Réussir sa première prise de contact avec un client : Les notions de visibilité et de disponibilité Les attitudes d'un accueil réussi.
- Adapter son comportement aux enjeux de l'accueil : Les dimensions de la communication et leurs impacts sur le message / Le schéma de la communication / La bonne distance à notre interlocuteur.
- Adopter un langage approprié à l'accueil : Le vocabulaire à employer à l'accueil / La prise de congé pour laisser une bonne image / Réaliser une annonce.
- Devancer la demande du client : L'observation des signes non-verbaux qui marquent un besoin d'aide / La proposition spontanée d'assistance.
- Comprendre rapidement la demande et orienter en conséquence : Les outils de l'écoute active / Le questionnement du client / La personnalisation de la prise en charge / Le traitement d'une demande de renseignements / La maîtrise du temps lors du traitement de la demande / Savoir conclure.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test d'évaluation des acquis.

Validité

Maintien recommandé tous les 3 ans.

Gestion de conflit

(version 7 heures)

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en contact avec la clientèle.

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de déclenchement d'un conflit et en prévenir la survenance.
- Savoir gérer et désamorcer une situation conflictuelle.
- Gérer son stress et conserver une attitude professionnelle.

CONTENU

Théorie

- La compréhension du phénomène.
- Les aspects réglementaires et juridiques.
- Les principes de prévention
- Prise en compte du facteur humain
- Savoir analyser le passager
- Définition du conflit
- Désamorcer les situations conflictuelles
- Savoir communiquer
- Les attitudes et les gestes à adopter
- Les distances de sécurité
- La gestion du stress
- Les conduites à tenir en cas de conflit

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Méthode participative avec partage d'expérience.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Validité

-

Gestion de conflit

(version 14 heures)

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en contact avec la clientèle.

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de déclenchement d'un conflit.
- Savoir prévenir la survenance d'un conflit.
- Savoir gérer et désamorcer une situation conflictuelle.

CONTENU

Théorie

- Définition du conflit
- La compréhension du phénomène
- Les aspects réglementaires et juridiques
- Les principes de prévention
- Prise en compte du facteur humain
- Savoir analyser le passager
- Désamorcer les situations conflictuelles
- Savoir communiquer
- Les attitudes et les gestes à adopter
- Les distances de sécurité
- La gestion du stress
- Les conduites à tenir en cas de conflit

Pratique

Jeux de rôle / Mises en situation filmées et étudiées.

Durée à titre indicatif

14 heures

Prérequis

Aucun

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- Méthode participative avec partage d'expérience.
- Exercices / Jeux de rôle avec analyse individuelle des points forts et axes d'amélioration.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Validité

-

Sensibilisation aux Personnes Handicapées et à Mobilité Réduite (PHMR)

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel en contact direct avec le public PHMR voyageur au cours du processus de départ et/ou d'arrivée.

OBJECTIFS

- Prendre conscience du handicap et de l'égalité face au handicap.
- Savoir répondre aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite en fonction de leur handicap ou de leur réduction de mobilité.

CONTENU

Théorie

- Législation, codes et pratiques recommandées : OACI / UE / CEAC / IATA.
- Identification des différents types de handicaps : Sensibilisation aux personnes handicapées / L'assistance aux passagers handicapés / Causes de l'incapacité / Personnes ayant des difficultés à marcher / Utilisateurs en fauteuil roulant / Personnes ayant une déficience visuelle / Personnes malentendantes / Personnes atteintes de troubles de la parole / Personnes atteintes de troubles cognitifs / Personnes ayant des problèmes de santé mentale / Invalidités invisibles / Autres handicaps.
- Connaissances et accompagnement : Sensibilisation aux passagers présentant un handicap / Compréhension des obstacles auxquels sont confrontés les personnes handicapées / Connaissance des animaux d'assistance / Méthodes de communication avec les personnes souffrant de handicap / Connaissance sur l'accès aux transports aériens par les personnes handicapées / Comment manipuler soigneusement les fauteuils roulants et autres aides à la mobilité pour éviter les dommages / Comment préserver la dignité des personnes handicapées.

Formation basée sur les réglementations OACI, UE, CEAC et IATA.

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test d'évaluation des acquis.

Validité

Maximum 2 ans (doc 30 / CEAC)

Enregistrement / Embarquement des passagers

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de compagnie aérienne ou de société d'assistance devant assurer les opérations d'enregistrement des passagers et de leurs bagages ainsi que le traitement des arrivées et départs des vols.

OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire et les procédures permettant d'assurer les opérations d'enregistrement et d'embarquement des passagers dans le respect des règles de sécurité et de sûreté.

CONTENU

Théorie

- Grooming
- Accueil, communication.
- Customer experience.
- Etapes clé de l'enregistrement (check-in) d'un passager.
- Rapprochement identitaire et vérifications des formalités.
- Les différentes CAB.
- Les bagages à main.
- Les bagages en soute (SPEQ, AVIH, XBAG, limited release…).
- Les différents types de passager (CHD, INF…).
- Les Personnes à Mobilité Réduite.
- Mise en place en porte.
- Gestion d'une arrivée.
- Rôle de chacun en porte.
- Gestion ARV/DPT par bus.
- Enregistrer un bagage en porte.
- Fermeture du gate.
- Les passagers manquants.
- Self boarding.

Durée à titre indicatif

35

Prérequis

Avoir suivi une formation Accueil clients.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test d'évaluation des acquis.

Validité

3 ans

DCS ALTEA CM

Departure Control System ALTEA Customer Management

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes en charge de l'enregistrement et de l'embarquement des passagers.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les compétences permettant d'assurer l'enregistrement et l'embarquement à l'aide du système ALTEA - CM.

CONTENU

Théorie

- Se familiariser avec l'environnement Altéa CM.
- L'enregistrement passagers.
- Le plan cabine.
- L'enregistrement bagages.
- Les modifications.
- L'embarquement.
- Exercices communs et en autonome.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle à l'aide d'un ordinateur par stagiaire.
- Suivi personnalisé par l'interaction formateur/stagiaire.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices de contrôle continu + Exercice final d'évaluation des acquis.

Validité

Aucune.

MARCHANDISES DANGEREUSES

20 formation(s)

La réglementation pour le transport aérien des marchandises dangereuses évolue !

L'OACI a introduit dans ses instructions techniques une méthode de formation alternative à la méthode de formation actuelle basée sur les catégories de personnels. Cette nouvelle méthode, dite CBT *(competency based training)*, vise à fournir aux employés, à travers une formation ciblée, les connaissances et les compétences nécessaires pour accomplir le travail qui leur est attribué selon le niveau de performance requis.

L'IFMA a développé des programmes de formation basés sur la réglementation OACI et les recommandations DGR IATA. Les formations que nous vous proposons, de la fonction 7.1 à la fonction 7.10, sont toutes accréditées et certifiées CBT IATA.

Fonction 7.1 - Base - Hors Classe 7 (ex Cat. 1)

Expéditeurs

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de classer des marchandises dangereuses et de préparer des expéditions pour le transport aérien, hors matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Identifier et classer les marchandises dangereuses.
- Réaliser un emballage conforme aux procédures d'expédition de marchandises dangereuses.
- Renseigner la Déclaration d'expéditeur et autres documents de transport.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Évaluer les options d'emballage, y compris les limites de quantité.
- Appliquer les prescriptions d'emballage.
- Apposer les marques et les étiquettes.
- Évaluer l'utilisation du suremballage.
- Préparer la documentation.
- Collecte des données pour la sécurité.
- Test final.

Durée à titre indicatif

28 heures / 4 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle de connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

IFMA Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien

Fonction 7.1 - Recyclage - Hors classe 7 (ex Cat.1)

Expéditeurs

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de classer des marchandises dangereuses et de préparer des expéditions pour le transport aérien, hors matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Identifier et classer les marchandises dangereuses.
- Réaliser un emballage conforme aux procédures d'expédition de marchandises dangereuses.
- Renseigner la Déclaration d'expéditeur et autres documents de transport.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Évaluer les options d'emballage, y compris les limites de quantité.
- Appliquer les prescriptions d'emballage.
- Apposer les marques et les étiquettes.
- Évaluer l'utilisation du suremballage.
- Préparer la documentation.
- Collecte des données pour la sécurité.
- Test final.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.
- Avoir suivi une formation DGR 7.1 initiale.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment).
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis

Validité

24 mois.

IFMA Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien

Fonction 7.1 - Base - Classe 7 incluse (ex Cat. 1)

Expéditeurs

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de classer des marchandises dangereuses et de préparer des expéditions pour le transport aérien y compris des matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Identifier et classer les marchandises dangereuses.
- Réaliser un emballage conforme aux procédures d'expédition de marchandises dangereuses.
- Renseigner la Déclaration d'expéditeur et autres documents de transport.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Évaluer les options d'emballage, y compris les limites de quantité.
- Appliquer les prescriptions d'emballage.
- Apposer les marques et les étiquettes.
- Évaluer l'utilisation du suremballage.
- Préparer la documentation.
- Collecte des données pour la sécurité.
- Test final.

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire;

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances/80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.1 - Recyclage - Classe 7 incluse (ex Cat. 1)

Expéditeurs

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de classer des marchandises dangereuses et de préparer des expéditions pour le transport aérien y compris des matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Identifier et classer les marchandises dangereuses.
- Réaliser un emballage conforme aux procédures d'expédition de marchandises dangereuses.
- Renseigner la Déclaration d'expéditeur et autres documents de transport.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereusess.
- Examiner les dispositions particulières.
- Évaluer les options d'emballage, y compris les limites de quantité.
- Appliquer les prescriptions d'emballage.
- Apposer les marques et les étiquettes.
- Évaluer l'utilisation du suremballage.
- Préparer la documentation.
- Collecte des données pour la sécurité.
- Test final.

Durée à titre indicatif

21 heures / 3 jours

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.
- Avoir suivi une formation DGR 7.1 initiale – Classe 7 incluse

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.3 - Base - Hors classe 7 (ex Cat. 3)

Agent transitaire de fret

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses, hors matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses.
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

28 heures / 4 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.3 - Recyclage - Hors classe 7 (ex Cat. 3)

Transitaires

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses, hors matières radioactives (classe 7)..

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses.
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Restrictions.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis.
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.
- Avoir suivi une formation DGR7.3 initiale.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.3 - Base - Classe 7 incluse (ex Cat. 3)

Transitaires

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes devant assurer l'acheminement par voie aérienne *(transitaires)* , des marchandises dangereuses, y compris des matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses, y compris des matières radioactives (classe 7).
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses.
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classifications.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses
- Examiner les dispositions particulières.
- Examiner la documentation.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis.
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français;
- Savoir lire et écrire

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis

Validité

24 mois.

IFMA Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien

Fonction 7.3 - Recyclage - Classe 7 incluse (ex Cat. 3)

Agent transitaire de fret

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes assurant l'acheminement par voie aérienne *(transitaires)* , des marchandises dangereuses, y compris des matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales;
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Spécifications et épreuves de résistance des emballages.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Procédures d'urgence.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis.
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité;

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

21 heures / 3 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français
- Savoir lire et écrire
- Avoir suivi une formation DGR 7.3 initiale.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment).
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis
- **Pratique** : 24 mois

Validité

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations).

Fonction 7.3 - Base - Hors classe 7 _ (ex cat. 3 et cat.6)

Agents d'acceptation du fret

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses, hors matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses.
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis.
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

28 heures / 4 jours.

Prérequis

Maîtrise du français / Savoir lire - écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA IATA.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.3 - Recyclage - Hors classe 7 (ex catégorie 3 et 6)

Agents d'acceptation du fret

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses, hors matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses.
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis.
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Savoir lire et écrire.
- Avoir suivi une formation DGR 7.3 initiale

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test final de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.3 - Base - Classe 7 incluse (ex catégories 3 et 6)

Agents d'acceptation du fret

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses, y compris des matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses.
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis.
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

35 heures / 5 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test final de contrôle des connaissances/80% de bonnes réponses requis

Validité

24 mois.

Fonction 7.3 - Recyclage - Classe 7 incluse (ex Catégorie 3 et 6)

Agents d'acceptation du fret

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses, y compris des matières radioactives (classe 7).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses ;
- Vérifier les documents d'expédition.
- Vérifier les divergences des Etats ou des exploitants.
- Vérifier la conformité des colis de marchandises dangereuses.
- Renseigner la liste de contrôle pour l'acceptation.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Évaluer une matière ou un objet selon les critères de classification.
- Déterminer la description des marchandises dangereuses.
- Examiner les dispositions particulières.
- Examiner la documentation.
- Examiner le ou les colis.
- Suivre les procédures d'acceptation.
- Collecte des données pour la sécurité

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

21 heures / 3 jours.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.
- Avoir suivi une formation DGR 7.3 initiale

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment).
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test final de contrôle des connaissances/ 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.2 - Base et recyclage (ex catégorie 4 et 7)

Exploitants et agents de service d'escale.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de traiter les marchandises présentées comme du fret général (hors Marchandises Dangereuses).

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les Marchandises Dangereuses.
- Vérifier la documentation et les colis pour s'assurer de l'absence de Marchandises Dangereuses cachées et non déclarées.
- Signaler tout évènement touchant les Marchandises Dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Traiter et accepter le fret autre que des marchandises dangereuses.
- Collecte de données pour la sécurité.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test QCM/ 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

IFMA Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien

Fonction 7.4 - Base ou recyclage (ex cat. 5 et cat. 8)

Manutention de fret - Chargement/déchargement des ULD - Chargement/déchargement des avions

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de manutentionner le fret dans un entrepôt, de charger et décharger des unités de chargement, et de charger et décharger les bagages des passagers et les compartiments de fret des avions.

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les Marchandises Dangereuses.
- Identifier d'éventuelles Marchandises Dangereuses cachées ou non déclarées.
- Vérifier le bon état des colis de Marchandises Dangereuses.
- Manutentionner, positionner et sécuriser les Marchandises Dangereuses dans le respect des règles.
- Signaler tout évènement touchant les Marchandises Dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Planifier le chargement.
- Préparer la cargaison pour l'avion.
- Charger l'avion.
- Décharger l'avion.
- Collecte de données pour la sécurité.
- Test final.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maitrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test écrit de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.5 - Base ou recyclage (ex cat.9)

Agent commercial.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé d'accepter les bagages des passagers et des membres d'équipage, de gérer les zones d'embarquement des avions et d'effectuer d'autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport.

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les marchandises dangereuses.
- Informer et questionner les passagers quant aux restrictions/interdictions des marchandises dangereuses en bagages de cabine ou de soute.
- Identifier d'éventuelles Marchandises Dangereuses cachées ou non déclarées.
- Signaler tout évènement touchant les marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Traiter les bagages.
- Accepter les bagages.
- Collecte des données pour la sécurité.
- Test final.

Formation basée sur les recommandations IATA (Dangerous Goods Regulations) en vigueur.

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maitrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test écrit de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.6 - Base ou recyclage (ex Cat. 10)

Agent de trafic

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de la planification du chargement des avions.

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les Marchandises Dangereuses.
- Définir les consignes de chargement des Marchandises Dangereuses en fonction des types de fret prévus.
- Editer et vérifier une NOTOC.
- Signaler tout évènement touchant les Marchandises Dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Planifier le chargement.
- Émettre une NOTOC.
- Collecte des données pour la sécurité.
- Test final

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maitrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test écrit de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

Fonction 7.9 - Base et recyclage (ex Cat. 11)

Personnel de cabine.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel de cabine.

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les Marchandises Dangereuses.
- Identifier et gérer des Marchandises Dangereuses non permises dans les bagages.
- Informer et questionner les passagers quant aux restrictions et interdictions des Marchandises Dangereuses en bagages de cabine ou de soute.
- Appliquer les procédures d'urgence.
- Signaler tout évènement touchant les Marchandises Dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Traiter les bagages.
- Gérer les marchandises dangereuses avant et pendant le vol.
- Collecte de données pour la sécurité.
- Test final

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maitrise du français.
- Savoir lire et écrire

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires. Test écrit de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis

Validité

24 mois.

Marchandises dangereuses - Fonction 7.8 - Base et recyclage

Opérations aériennes et régulateurs de vol

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes en charge des opérations aériennes et régulateurs de vol.

OBJECTIFS

- Acquérir ou actualiser les connaissances réglementaires permettant d'accepter le fret aérien, la poste ou les provisions de bord, autres que les marchandises dangereuses.
- Interpréter une NOTOC
- Appliquer les procédures d'urgence.
- Signalez tout événement impliquant des marchandises dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Contenu adapté à la catégorie concernée :
- Applicabilité aux marchandises dangereuses
- Comprendre les limitations générales
- Identifier les rôles et les responsabilités
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage
- Comprendre la communication sur les dangers
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base
- Gérer les marchandises dangereuses avant et pendant le vol

Formation basée sur la CBTA* IATA actuelle. (*CBTA - Competency Based Training and Assessment – Formation et évaluation basées sur les compétences).

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Pour un recyclage : formation initiale Marchandises Dangereuses fonction 7.8, datant de moins de deux ans.
- Parler couramment en français.
- Capacité à lire et à écrire en français.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.
- Manuels IATA DGR actuels fournis pour la formation.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations).

Fonction 7.7 - Base et Recyclage

Equipage de conduite

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de la conduite des aéronefs

OBJECTIFS

- Appliquer la règlementation et les procédures Cies concernant les Marchandises Dangereuses.
- Identifier et gérer des Marchandises Dangereuses non permises dans les bagages.
- Interpréter une NOTOC.
- Appliquer les procédures d'urgence.
- Signaler tout évènement touchant les Marchandises Dangereuses.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Gérer les marchandises dangereuses avant et pendant le vol.
- Collecte des données pour la sécurité.
- Test final

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maitrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment).
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test écrit de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois

Fonction 7.10 - Base ou recyclage

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de contrôler les passagers et les membres d'équipage et leurs bagages, le fret et la poste

OBJECTIFS

Acquérir ou actualiser les connaissances réglementaires concernant les marchandises dangereuses liées aux activités des Personnels en charge du filtrage de sûreté des passagers, des bagages et du fret aérien.

CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses.
- Comprendre les restrictions générales.
- Identifier les rôles et responsabilités.
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage.
- Comprendre la communication des dangers.
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base.
- Traiter et accepter le fret autre que des marchandises dangereuse.
- Traiter les bagages.
- Collecte de données pour la sécurité.

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment).

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

- Maîtrise du français
- Savoir lire - écrire

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative.
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires + Test QCM / 80% de bonnes réponses requis.

Validité

24 mois.

SURETÉ

12 formation(s)

Formations règlementaires destinées à l'ensemble des personnels aéroportuaire et conformes aux règlements Européens en matière de sûreté.

Formation sûreté - 11.2.2

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes qui exécutent les tâches énumérées aux points 11.2.3.1, 11.2.3.4 et 11.2.3.5 et aux points 11.2.4, 11.2.5 et 11.5 du règlement européen UE en vigueur.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- Capacité à communiquer avec clarté et assurance
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité

Durée à titre indicatif

7 heures.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Illimitée.

Formation sûreté - 11.2.3.6

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est destinée aux personnes chargées de la mise en oeuvre de la fouille de sûreté des aéronefs tel que désignées dans le programme de sûreté de l'entreprise de transport aérien : personnel navigant (PNC, PNT), agents de sûreté dédiés, personnel des sociétés de nettoyage (clean and search), personnel des assistants en charge du chargement / déchargement des bagages de soute et du fret, mécanicien, etc….

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant d'assurer la fouille des aéronefs dans le respect des règles de sûreté

CONTENU

Théorie

- Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs …
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Théorie dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.3.7

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels qui mettent en oeuvre les mesures de protection des aéronefs.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant d'assurer la protection des aéronefs dans le respect des règles de sûreté.

CONTENU

Théorie

- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, si le cas s'applique à la personne à former
- Connaissance des systèmes de cartes d'identification utilisés dans cet aéroport
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.3.8

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels chargés de l'enregistrement et de l'embarquement des passagers (agent d'enregistrement, agent d'escale, agents de trafic, etc.) et au personnel au sol chargé du traitement des bagages : mise en conteneurs ou sur chariot, chargement en soute (agent de piste, agent polyvalent handling, etc.)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant de mettre en œuvre la concordance entre passagers et bagages dans le respect des règles de sûreté.

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- Connaissance des exigences et des techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages
- Connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

3 heures (hors test 30 mn).

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.3.9

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels qui mettent en oeuvre des mesures de sûreté autre que l'inspection/filtrage dans le domaine du fret et du courrier.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.3.10

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est destinée aux personnes chargées :

- de la protection, de la surveillance des approvisionnements de bord et des fournitures destinés aux aéroports (notamment le chauffeur d'un véhicule transportant des approvisionnements de bord ou des fournitures d'aéroport lorsque les procédures de l'entité prévoient qu'il assure un rôle de protection)
- de la protection et de l'apposition des scellés (capacitaires ou unitaires) à témoin d'intégrité ou de la traçabilité de leur utilisation
- de la protection, de la manipulation et de la livraison du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord, des fournitures d'aéroports
- du maintien d'intégrité des approvisionnements de bord qui leur sont livrés par un FCo ou un FHa
- et au personnel qui réalise, sur un stock de produits non identifiés, du prélèvement aléatoire de biens
ayant vocation à devenir approvisionnements de bord ou fourniture d'aéroports.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne,

Durée à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.4

Superviseurs d'agents qualifiés 11.2.3.6 à 11.2.3.10

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personne supervisant directement des agents qualifiés effectuant les contrôles de sûreté relevant des points 11.2.3.6 à 11.2.3.11.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".

CONTENU

Théorie

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer.
- Connaissance des tâches de supervision.
- Connaissance du contrôle interne de la qualité.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.
- Connaissance de la gestion des conflits.
- Capacité à parrainer les autres, à leur donner une formation sur le lieu de travail et à les motiver

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

10 h 30 (hors évaluation)

Prérequis

- Avoir suivi une formation 11.2.2.
- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.5

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes assurant la fonction de responsable sûreté et employant des personnes effectuant les contrôles de sûreté 11.2.3.6 à 11.2.3.11.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".

CONTENU

Théorie

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer.
- Connaissance du contrôle de la qualité aux niveaux interne, national, communautaire et international.
- Capacité à motiver les autres.
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

10 h 30 (hors évaluation)

Prérequis

- Avoir suivi une formation 11.2.2.
- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.6.2

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes aamenées à travailler en zone de sûreté à accès réglementé d'une plate-forme aéroportuaire (et qui ne relèvent pas des points 11.2.3 à 11.2.5 et 11.5)

OBJECTIFS

Connaître la réglementation sûreté pour l'accès et la circulation en autonome en Zone de sûreté d'un aéroport.

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes
- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

3 heures (hors test 30 mn).

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Durée de validité maximale du badge.

Formation sûreté - 11.2.3.8 + C.I.A.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels chargés de l'enregistrement et de l'embarquement des passagers (agent d'enregistrement, agent d'escale, agents de trafic, etc.) et au personnel au sol chargé du traitement des bagages : mise en conteneurs ou sur chariot, chargement en soute (agent de piste, agent polyvalent handling, etc.) et l'obtention d'un titre de circulation aéroportuaire (TCA).
(Pour les personnels ayant déjà suivi une formation 11.2.6.2 complète, ces compétences ne sont pas requises
dans le cadre de la formation 11.2.3.8)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant de mettre en œuvre la concordance entre passagers et bagages dans le respect des règles de sûreté.

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- Connaissance des exigences et des techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages
- Connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages
- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du

Durée à titre indicatif

5h00 hors test.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

IFMA Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien

Formation sûreté - 11.2.3.9 + C.I.A.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels qui mettent en oeuvre des mesures de sûreté autre que l'inspection/filtrage dans le domaine du fret et du courrier et l'obtention d'un titre de circulation aéroportuaire (TCA). (Pour les personnels ayant déjà suivi une formation 11.2.6.2 complète, ces compétences ne sont pas requises dans le cadre de la formation 11.2.3.9)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant
- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage

Durée à titre indicatif

5h00 hors test.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Formation sûreté - 11.2.3.10 + C.I.A.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est destinée aux personnes chargées :

- de la protection, de la surveillance des approvisionnements de bord et des fournitures destinés aux aéroports (notamment le chauffeur d'un véhicule transportant des approvisionnements de bord ou des fournitures d'aéroport lorsque les procédures de l'entité prévoient qu'il assure un rôle de protection)
- de la protection et de l'apposition des scellés (capacitaires ou unitaires) à témoin d'intégrité ou de la traçabilité de leur utilisation
- de la protection, de la manipulation et de la livraison du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord, des fournitures d'aéroports
- du maintien d'intégrité des approvisionnements de bord qui leur sont livrés par un FCo ou un FHa
- et au personnel qui réalise, sur un stock de produits non identifiés, du prélèvement aléatoire de biens

ayant vocation à devenir approvisionnements de bord ou fourniture d'aéroports.
Ainsi que l'obtention d'un titre de circulation aéroportuaire (TCA). (Pour les personnels ayant déjà suivi une formation 11.2.6.2 complète, ces compétences ne sont pas requises dans le cadre de la formation 11.2.3.10).

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".

CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation

Durée à titre indicatif

5h00 hors test.

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

SÉCURITÉ

6 formation(s)

La sécurité est la priorité numéro 1 de l'IFMA. Ces formations sont indispensables pour que la sécurité reste l'affaire de tous.

Sécurité aéroportuaire - CDG

Obligatoire pour l'obtention du badge d'accès en zone de sûreté à accès réglementé de l'aéroport CDG

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant évoluer en autonome sur l'aire de mouvement de l'aéroport Paris Charles De Gaulle, conformément au règlement (EU) n °139/2014.

OBJECTIFS

Connaître les risques inhérents aux activités en milieu aéroportuaire, ainsi que les règles et procédures à respecter, dans les conditions définies par l'exploitant d'aérodrome conformément au règlement (EU) 139/2014.

CONTENU

Théorie

- Connaitre les règlements applicables et les différents acteurs sur l'aire de mouvement
- Se repérer sur l'aéroport
- Connaitre les règles spécifiques de circulation sur le secteur TRA
- Connaitre les règles spécifiques de circulation sur le secteur MAN
- Présenter les principaux risques liés à l'exploitation aéroportuaire et en particulier ceux spécifiques à l'aéroport
- Savoir circuler à pied en Zone d'Evolution Contrôlée ZEC
- Comprendre les notions de base relatives aux facteurs humains
- Comprendre les rôles et enjeux d'un Système de Gestion de la Sécurité
- Connaitre la conduite à tenir en cas d'urgence
- Les dangers associés aux conditions météorologiques de brouillard, et les restrictions de circulation

Règlement (EU) 139/2014

Durée à titre indicatif

4 heures

Prérequis

Aucun

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Action de formation assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois

Facteurs Humains

.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant exercer une activité aéroportuaire.

OBJECTIFS

Acquérir une culture de la sécurité et savoir identifier les facteurs contributifs des incidents/accidents afin de pouvoir engager les mesures correctives correspondantes.

CONTENU

Théorie

- Facteurs Humains : Définition / Impact / Objectifs.
- L'individu : Sa place dans le système organisationnel / Le travail en équipe / la coactivité / La communication / Les facteurs d'influences / Les capacités de perception / La personnalité.
- La gestion des risques : Objectifs / La culture d'entreprise / La fatigue / Le stress / Les attitudes et les comportements
- L'erreur humaine : Erreur / Faute / Violation / Erreurs actives / Erreurs latentes / Modèle de Reason / Le contrôle de l'erreur.
- Le Rendu d'Expérience / Le Système de Gestion de la Sécurité -SGS- / La notification d'évènements / La Culture juste.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

3 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Formation à la Sécurité et aux risques de la piste

.

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant exercer une activité aéroportuaire.

OBJECTIFS

Identifier les risques inhérents à un environnement aéroportuaire et savoir appliquer les règles de sécurité correspondantes.

CONTENU

Théorie

- La sécurité : Principes généraux / Le cadre réglementaire / Le Système de Gestion de la Sécurité / La notification d'évènements.
- L'environnement aéroportuaire : Les FOD / Les mesures de protection.
- La circulation Côté piste : Les zones de circulation / Les risques liés à la circulation de l'avion, des piétons et des véhicules.
- Les opérations d'escale : La circulation autour de l'avion / L'utilisation des engins et des matériels / La coactivité / La protection des personnes.
- Le risque incendie : Les mesures de prévention et les procédures d'urgence / L'utilisation des moyens / La sécurité incendie autour de l'avion / Les risques liés à l'avitaillement en carburant / Les procédures d'urgence.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Action de formation assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 3 ans (recommandation IATA / AHM 1110)

Gestion de la sécurité

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant exercer une activité de management de proximité en milieu aéroportuaire *(AHM 1110 / IATA).*

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la gestion de la sécurité, son cadre réglementaire et sa méthodologie de mise en œuvre.
- Savoir utiliser des outils de gestion des risques afin de participer activement à l'amélioration continue des performances de l'entreprise en matière de sécurité.

CONTENU

Théorie

- Le cadre réglementaire : Les exigences de l'OACI / Le Système de Gestion de la Sécurité / Le partage des responsabilités / La culture et la promotion de la sécurité.
- La gestion des risques : Les principes et objectifs / L'identification des dangers / L'analyse et l'évaluation des risques / L'identification des causes / La recherche, l'évaluation, la mise en œuvre et la communication des mesures correctives / Le contrôle et le suivi / L'amélioration continue / La documentation / La conduite du changement.
- Analyse des événements et méthodologie d'investigation : Le recueil des données / Savoir distinguer les faits des interprétations, des jugements / La méthode de collecte des faits / Les techniques d'entretien / L'identification et l'analyse des causes / La recherche et l'évaluation des mesures / La communication.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures

Prérequis

Avoir suivi une formation initiale à la Sécurité et aux risques de la piste.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

FOD

Foreign Object Debris / Foreign Object Damage

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant exercer une activité aéroportuaire ou dans les ateliers de maintenance et de production.

OBJECTIFS

- Connaître les risques engendrés par les FOD
- Connaître les sources d'émission de FOD
- Savoir participer activement au programme de lutte contre les FOD mis en place localement

CONTENU

Théorie

- Qu'est-ce qu'un FOD
- Causes et principaux facteurs contributifs des FOD
- Les conséquences de l'ignorance des FOD
- Exigences et procédures pour l'inspection et le nettoyage réguliers des aéronefs et des aires de trafic.
- Les habitudes de travail propre et d'inspection des aires de travail
- Contrôle des débris liés à l'exécution d'une tâche
- Contrôle des objets personnels et du matériel
- Connaitre et maîtriser les procédures en vigueur dans l'entreprise en matière de FOD
- Signaler la perte / la découverte d'objet
- La notification des incidents de FOD.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM / IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

2 heures

Prérequis

Aucun

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Sécurité aéroportuaire - ORY

Obligatoire pour l'obtention du badge d'accès en zone de sûreté à accès réglementé de l'aéroport CDG

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant évoluer en autonome sur l'aire de mouvement de l'aéroport Paris Orly, conformément au règlement (EU) n°139/2014.

OBJECTIFS

Connaître les risques inhérents aux activités en milieu aéroportuaire, ainsi que les règles et procédures à respecter, dans les conditions définies par l'exploitant d'aérodrome conformément au règlement (EU) 139/2014.

CONTENU

Théorie

- Connaitre les règlements applicables et les différents acteurs sur l'aire de mouvement
- Se repérer sur l'aéroport
- Connaitre les règles spécifiques de circulation sur le secteur TRA
- Connaitre les règles spécifiques de circulation sur le secteur MAN
- Présenter les principaux risques liés à l'exploitation aéroportuaire et en particulier ceux spécifiques à l'aéroport
- Savoir circuler à pied en Zone d'Evolution Contrôlée ZEC
- Comprendre les notions de base relatives aux facteurs humains
- Comprendre les rôles et enjeux d'un Système de Gestion de la Sécurité
- Connaitre la conduite à tenir en cas d'urgence
- Les dangers associés aux conditions météorologiques de brouillard, et les restrictions de circulation

Règlement (EU) 139/2014

Durée à titre indicatif

4 heures

Prérequis

Aucun

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Action de formation assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois

PERMIS

9 formation(s)

Formations pour l'obtention de l'autorisation de conduite sur les aires de Trafic ou de Manœuvre sur les Aéroports de Paris Orly et Paris Charles de Gaulle.
Accréditées par la DGAC

Permis T – CDG / Théorie

Autorisation de conduire sur les aires de trafic - CDG

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste sur les aires de Trafic de l'aéroport Charles De Gaulle.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité sur les aires de Trafic de l'aéroport Charles De Gaulle.
- Attention, toute formation Théorique Initiale Permis T doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur pour permettre la délivrance du permis T (voir Consigne n °3 ADP).

CONTENU

Théorie

- Présentation de l'aéroport CDG : Le côté ville / Le côté piste / l'aire de Manœuvre / L'aire de Trafic.
- Le cadre réglementaire : les textes réglementaires / Les organismes de contrôle / Les sanctions en cas d'infraction / Les modalités d'obtention du permis T.
- La sécurité de l'avion : les dangers des moteurs / La circulation des aéronefs / La Zone d'Evolution Contrôlée / Le risque collision / Le risque incendie.
- La circulation sur les aires de Trafic : Les règles de circulation et de stationnement / La traversée des Voies de Circulation Avion / La Notification d'incident.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

Durée à titre indicatif

3,5 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois.

Permis T - CDG / Pratique

Autorisation de conduire sur les aires de trafic - CDG

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste sur les aires de trafic de l'aéroport Charles De Gaulle.

OBJECTIFS

- Se repérer et s'orienter sur les aires de trafic de l'aéroport CDG.
- Savoir identifier les risques liés à la circulation sur l'aire de mouvement.
- Adopter les bonnes pratiques pour une circulation en sécurité sur l'aire de mouvement.
- Se familiariser avec le périmètre dans lequel le conducteur va exercer son activité.

CONTENU

Pratique

- Contrôle technique et dynamique du véhicule.
- Familiarisation à la signalétique spécifique à l'aéroport.
- Circulation dans l'ensemble des aires de trafic / Les PARIFS / Les cheminements et routes de services.
- Traversée des voies de circulation avions et identification des points sensibles (hot spots).
- Observation de la circulation sur les postes de stationnement avions / Familiarisation à la coactivité.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

Durée à titre indicatif

1 heure par agent / 3 agents maxi par session

Prérequis

- Posséder un titre de circulation en zone réglementée (badge) valable localement.
- Posséder un permis de conduire B ou C.

Méthode

Démonstrative.

Evaluation

- **Pratique** : Grille de contrôle pratique à joindre au formulaire de demande du permis T.

Validité

24 mois.

Permis T – ORLY / Théorie

Autorisation de conduire sur les aires de trafic - ORLY

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste sur les aires de Trafic de l'aéroport d'Orly.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité sur les aires de Trafic de l'aéroport d'Orly.
- Attention, toute formation Théorique Initiale Permis T doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur pour permettre la délivrance du permis T (voir Consigne ADPORYO/SGS/001).

CONTENU

Théorie

- Présentation de l'aéroport d'Orly : Le côté ville / Le côté piste / l'aire de Manœuvre / L'aire de Trafic
- Le cadre réglementaire : les textes réglementaires / Les organismes de contrôle / Les sanctions en cas d'infraction / Les modalités d'obtention du permis T.
- La sécurité de l'avion : les dangers des moteurs / La circulation des aéronefs / La Zone d'Evolution Contrôlée / Le risque collision / Le risque incendie.
- La circulation sur les aires de Trafic : Les règles de circulation et de stationnement / La traversée des Voies de Circulation Avion / La Notification d'incident.

Consigne n°3 ADP/ORY

Durée à titre indicatif

3,5 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois.

Permis T - ORLY / Pratique

Autorisation de conduire sur les aires de trafic - ORLY

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste sur les aires de trafic de l'aéroport d'Orly.

OBJECTIFS

- Se repérer et s'orienter sur les aires de trafic de l'aéroport d'ORLY.
- Savoir identifier les risques liés à la circulation sur l'aire de mouvement.
- Adopter les bonnes pratiques pour une circulation en sécurité sur l'aire de mouvement.
- Se familiariser avec le périmètre dans lequel le conducteur va exercer son activité.

CONTENU

Pratique

- Contrôle technique et dynamique du véhicule.
- Familiarisation à la signalétique spécifique à l'aéroport.
- Circulation dans l'ensemble des aires de trafic / Les PARIFS / Les cheminements et routes de services.
- Traversée des voies de circulation avions et identification des points sensibles (hot spots).
- Observation de la circulation sur les postes de stationnement avions / Familiarisation à la coactivité.

Consigne n°3 ADP/ORY

Durée à titre indicatif

1 heure par agent / 4 agents maxi par session

Prérequis

- Avoir réussi la formation théorique.
- Posséder un titre de circulation en zone réglementée (badge) valable localement.
- Posséder un permis de conduire B ou C.

Méthode

Démonstrative.

Evaluation

- **Pratique** : Grille de contrôle pratique à joindre au formulaire de demande du permis T.

Validité

24 mois.

Permis R – CDG / Théorie - Initiale

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - CDG

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P, avec maintien obligatoire d'une liaison radio avec la tour de contrôle.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P.
- Connaître les principes de mise en œuvre de la radiocommunication avec la tour de contrôle, obligatoire dans le cadre du permis R.

CONTENU

Théorie

- La réglementation / Les conditions d'obtention et de renouvellement.
- Le secteur Manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes / Les aires de dégivrage.
- Les règles d'exploitation : Les services de contrôle / L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur CDG / Les modalités d'utilisation du matériel radio.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG - Attention ! à compléter avec une formation pratique obligatoire pour l'obtention de l'autorisation de conduire.

Durée à titre indicatif

15 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois.

Permis R – CDG / Théorie - Maintien de compétence

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - CDG

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne détentrice d'un permis R et conduisant régulièrement dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P.

OBJECTIFS

- Actualiser la connaissance de la réglementation et des consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport Charles De Gaulle, à l'exclusion du secteur P.
- Attention, cette formation doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur (voir Consigne n°3 / ADP).

CONTENU

Théorie

- La réglementation.
- L'aire de manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes / Les aires de dégivrage.
- Les règles d'exploitation : L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur CDG.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

Durée à titre indicatif

7,5 heures.

Prérequis

Permis R – CDG en cours de validité.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois.

Permis R - CDG / Pratique

Autorisation de conduire sur les aires de manoeuvre - CDG

NIVEAU

Formation initiale, Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P, avec maintien obligatoire d'une liaison radio avec la tour de contrôle.

OBJECTIFS

- Se repérer et s'orienter sur les aires de manoeuvre de l'aéroport CDG.
- Savoir identifier les risques liés à la circulation sur l'aire de mouvement.
- Adopter les bonnes pratiques pour une circulation en sécurité sur l'aire de mouvement.
- Se familiariser avec le périmètre dans lequel le conducteur va exercer son activité.

CONTENU

Pratique

- Contrôle technique et dynamique du véhicule.
- Familiarisation à l'environnement et à la signalétique spécifique à l'aire de manoeuvre.
- Utilisation de la radiocommunication.
- Application des bonnes pratiques et des règles de circulation.
- Connaissance des points sensibles en terme de risque.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

Durée à titre indicatif

1 heure par agent / 3 agents maxi par sessions

Prérequis

- Avoir réussi la formation théorique Permis R.
- Posséder un titre de circulation en zone réglementée (badge) valable localement.
- Posséder un permis de conduire B ou C.

Méthode

Démonstrative.

Evaluation

- **Pratique** : Grille de contrôle pratique à joindre au formulaire de demande du permis R.

Validité

24 mois.

Permis R – ORLY / Théorie - Initiale

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - ORLY

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire, sous clairance du contrôle aérien, dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport d'ORLY hors secteurs non-autorisés au permis R.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport d'ORLY.
- Connaître les principes de mise en œuvre de la radiocommunication avec la tour de contrôle, obligatoire dans le cadre du permis R.

CONTENU

Théorie

- La réglementation / Les conditions d'obtention et de renouvellement.
- Le secteur Manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes.
- Les règles d'exploitation : Les services de contrôle / L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur l'aéroport / Les modalités d'utilisation du matériel radio.

Consigne n°3 ADP/ORY - Attention ! à compléter avec une formation pratique obligatoire pour l'obtention de l'autorisation de conduire.

Durée à titre indicatif

15 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois.

Permis R – ORLY / Théorie - Maintien de compétence

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - ORLY

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne détentrice d'un permis R / ORLY et conduisant régulièrement dans les secteurs de l'aire de Manœuvre hors secteurs non-autorisés au permis R.

OBJECTIFS

- Actualiser la connaissance de la réglementation et des consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport d'ORLY.
- Attention, cette formation doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur (voir Consigne n°3 ADP/ORY).

CONTENU

Théorie

- La réglementation.
- L'aire de manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes.
- Les règles d'exploitation : L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur l'aéroport.

Consigne n°3 ADP/ORY

Durée à titre indicatif

7,5 heures.

Prérequis

Permis R – ORLY en cours de validité.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois.

AUTRES DOMAINES DE FORMATION

8 formation(s)

Retrouvez les formations vous permettant de diversifier et d'améliorer vos compétences, ainsi que les formations règlementaires adaptées aux exigences du code du travail.

Formation de formateur

.

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant animer des séquences de formation pour adultes.

OBJECTIFS

Acquérir des techniques pédagogiques permettant de transférer avec efficacité son savoir-faire et son expertise.

CONTENU

Théorie

- Les règles de la communication appliquées à la formation : Les mécanismes de la communication et ses freins
- Le rôle du groupe dans la formation : Personnalités et spécificités des groupes / Les interactions dans le groupe / Créer une dynamique de groupe / Réguler les dysfonctionnements.
- Les principes de base de la pédagogie : Les mécanismes d'apprentissage de l'adulte / La typologie des apprenants / Les rythmes d'apprentissage et les courbes d'attention / Les différentes méthodes pédagogiques L'adéquation méthodes et supports pédagogiques.
- Bien se préparer pour animer : S'approprier le matériel nécessaire à l'animation / Identifier les objectifs / Se préparer au plan mental et logistique / Se projeter positivement.
- Bien débuter sa formation : Se présenter, s'affirmer face au groupe / Créer un climat favorable à l'apprentissage.
- L'animation d'une séquence de formation : La prise de parole en public / La gestuelle et le regard / Le verbal et le non verbal / La gestion du stress / La gestion de l'attention des apprenants / La gestion des situations délicates / Savoir conclure une séquence de formation.

Pratique

Exercices en continu / Mises en situation.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation en salle : Méthode expositive / interrogative / active.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Evaluation en continu avec bilan final individualisé indiquant les acquis et les axes d'amélioration.

Validité

Aucune.

Equipier de Première Intervention

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel d'une entreprise.

OBJECTIFS

- Connaître les principes de naissance et de développement d'un incendie pour mieux le combattre.
- Développer la capacité d'analyse et de réaction face à la naissance d'un feu.
- Apprendre à utiliser l'extincteur adapté au type de feu.

CONTENU

Théorie

- La combustion : Combustible, comburant, énergie d'activation / Les classes de feux / Domaines d'inflammabilité, point éclair, point d'auto-inflammation / Charge et débit calorifique / Produit de combustion
- La propagation du feu et des fumées : Pourquoi ? / Comment ?
- Les agents extincteurs et leurs caractéristiques.
- Les procédés d'extinction.
- Les extincteurs portatifs : Mode de fonctionnement / Distances et portées utiles.

Pratique

- Les consignes incendie de l'établissement.
- Les principaux risques incendie de l'établissement.
- Exercices pratiques d'extinction sur feux réels.

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- Formation pratique dispensée dans une zone adaptée.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Aucun.
- **Pratique** : Aucun.

Validité

3 ans.

Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques / manutention

Manutention des charges inertes

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant exercer une activité de manutention.
Effectif limité à 10 personnes.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention des Troubles Musculo-Squelettique.
- Savoir réduire les sollicitations des contraintes physiques en s'appuyant sur les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Connaitre les gestes techniques de base de manutention de charges inertes.

CONTENU

Théorie

- Comprendre l'intérêt de la prévention : les enjeux / les indicateurs de santé.
- Notions d'anatomie, physiologie et biomécanique du dos.
- Les différents facteurs de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- Les principales atteintes physiques liées à l'activité de travail.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Les aides techniques à la manutention.
- Méthode de renforcement et d'étirement musculaire.

Pratique

Exercices pratiques de manutention et de transport des charges adaptés à l'environnement de travail.

Durée à titre indicatif

3 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Démonstrations, mise en situation professionnelle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Grille d'évaluation individuelle permettant de valider les compétences de l'apprenant et de noter les axes d'améliorations.

Validité

Aucune

Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques / bureautique

Adaptée au travail sur écran

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant exercer une activité nécessitant l'utilisation d'un écran.
Effectif limité à 10 personnes.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention des Troubles Musculo-Squelettique.
- Réduire les sollicitations des contraintes physiques en s'appuyant sur les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

CONTENU

Théorie

- Comprendre l'intérêt de la prévention : les enjeux / les indicateurs de santé.
- Notions d'anatomie, physiologie et biomécanique du dos.
- Les différents facteurs de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- Les principales atteintes physiques liées à l'activité de travail.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Les équipements bureautiques.
- Méthode de renforcement et d'étirement musculaire.

Pratique

Exercices pratiques adaptés à l'environnement de travail.

Durée à titre indicatif

3 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Démonstrations, mise en situation professionnelle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Grille d'évaluation individuelle permettant de valider les compétences de l'apprenant et de noter les axes d'améliorations.

Validité

Aucune.

Sauveteur Secouriste du Travail / SST - Initiale

SST

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel d'une entreprise.

De 4 participants minimum à 10 participants maximum.

OBJECTIFS

Savoir réagir efficacement et en toute sécurité face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).

CONTENU

Théorie

- Situer le cadre juridique de son intervention.
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la(les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

Pratique

Exercices pratiques, mises en situation.

Formation basée sur le référentiel de formation SST de l'INRS.

Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Démonstrations et mise en situation professionnelle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test de validation (INRS / référentiel de formation SST).
- **Pratique** : Mise en situation simulée (INRS / référentiel de formation SST).

Validité

Maximum 2 ans.

Sauveteur Secouriste du Travail - Maintien de compétence

SST

NIVEAU

Maintien

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne certifiée Sauveteur Secouriste du Travail.

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser les compétences permettant de réagir efficacement et en toute sécurité face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).

CONTENU

Théorie

- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours.
- Examiner la(les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

Pratique

Exercices pratiques, mise en situation.

Formation basée sur le référentiel de formation SST de l'INRS.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail - SST.

Méthode

- Démonstrations et mise en situation professionnelle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test de validation (INRS / référentiel de formation SST).
- **Pratique** : Mise en situation simulée (INRS / référentiel de formation SST).

Validité

Maximum 2 ans.

Familiarisation aux activités opérationnelles

.

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

OBJECTIFS

Appréhender les différentes activités opérationnelles liées aux opérations d'escale de l'avion et les règles de sécurité afférentes.

CONTENU

Théorie

- Présentation de l'environnement / Le vocabulaire.
- Les règles générales de circulation.
- Les règles de sécurité liées au poste de stationnement avion.
- Chronologie d'une touchée avion.
- Les activités inhérentes à une touchée avion / La coactivité.
- Les risques et les contraintes liés aux différentes activités de piste.
- La coordination des activités durant la touchée.
- Les différents engins et matériels / Les règles d'utilisation.
- Les différents types avions et leurs particularités.
- Les dommages avion et leurs conséquences sur l'exploitation et la sécurité des vols.

Formation basée sur les recommandations IATA (AHM + IGOM) en vigueur.

Durée à titre indicatif

7 heures / 1 jour.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit d'évaluation des acquis.

Validité

Aucune.

Familiarisation à la réglementation aérienne

.

NIVEAU

Formation initiale

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

OBJECTIFS

Appréhender les bases de la réglementation aérienne en vigueur dans l'aviation civile.

CONTENU

Théorie

- Le droit public international : Les Conventions / L'OACI / Rôle et objectifs.
- Le droit privé international : IATA / Rôle et objectifs.
- La législation européenne : EASA / Rôle et objectifs.
- La réglementation nationale / Les organismes de contrôle.
- L'avion et le droit aérien.
- Le personnel navigant / Rôle et responsabilités au regard du droit aérien.
- Les passagers / Les conditions de transport au regard du droit aérien.
- Les marchandises / Les conditions de transport au regard du droit aérien.
- Les compagnies aériennes au regard du droit aérien.
- L'aérodrome et le droit aérien / La certification / Le manuel d'aérodrome / L'exploitant d'aérodrome.
- Le droit aérien et la sécurité / Le Système de Gestion de la Sécurité.
- La circulation aérienne et le droit aérien / L'organisation de l'espace aérien / Les services de circulation aérienne

Formation basée sur la réglementation OACI, les règlements UE et le Code de l'Aviation Civile.

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test d'évaluation des acquis.

Validité

Aucune.

Tarifs

Nous consulter.

Conditions et délais d'accès aux formations

Nos formations sont accessibles jusqu'à H-24 après réception de la convention signée et inscription par nos soins.

Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap: rampes d'accès, ascenseurs, sanitaires…. Des aménagements complémentaires peuvent être effectués sur information préalable de votre part. Vous pouvez contacter notre référent handicap au 01 48 16 37 24 ou ifma@geh.aero afin que nous puissions organiser votre accueil dans les meilleures conditions.

Accès à l'institut

Le service administratif ainsi que les salles de formation de l'Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien sont implantés sur la zone aéroportuaire de Paris-Charles De Gaulle, au 16 rue des deux Cèdres de la Zone Cargo 4.

L'aéroport Roissy Charles de Gaulle est accessible par les autoroutes A1 et A104, l'autoroute A3 ainsi que l'autoroute A16.

Il est aussi possible de rejoindre l'IFMA par voie ferroviaire (RER B) en s'arrêtant à la station Roissy CDG 1 et en empruntant ensuite le bus 349 jusqu'à l'arrêt Cargo Centre.

Restauration

Des distributeurs de boissons et snacks sont disponibles dans nos locaux. Pour une restauration plus complète, le centre commercial Aéroville situé à 5 minutes de l'Institut propose de très nombreux points de restauration.

Contacts

+ 33 1 48 16 37 24

ifma@geh.aero

IFMA
Zone Cargo 4 -
16, rue des 2 Cèdres - CS 12036 –
95722 Roissy CDG Cedex